

ASSURANCES : LA PROTECTION DE LA CLIENTÈLE

€ COÛT

350€ / jour



CONTACT

Contact Formation
05 55 45 16 16
formationcontinue@limoges.cci.fr



OBJECTIFS

Identifier le cadre réglementaire de l'assurance
Reconnaître les obligations liées au contrat d'assurance
Gérer le contrat d'assurance tout au long de sa vie
Identifier les bonnes pratiques liées à la commercialisation d'assurances



PUBLIC

Commerciaux et conseillers clientèle en assurance, courtiers et agents généraux
Toute personne souhaitant comprendre la protection de la clientèle

Formation conforme à l'obligation DDA



DURÉE

15 heures sur 2 jours



DATE

Session 2020 - 1 : le 02, 03 avril 2020



LIEU

A définir



PROGRAMME

Le cadre réglementaire :

- L'ACPR
- Les acteurs
- Les risques encourus

Le contrat d'assurance :

- Obligations précontractuelles
- Les informations client
- La faculté de renonciation
- Le devoir de conseil et l'obligation d'information

La vie du contrat :

- L'exécution du contrat
- La fraude à l'assurance
- Les réclamations et la médiation
- Les spécificités du contrat d'assurance-vie
- AERAS
- Le secret médical

Bonnes pratiques commerciales :

- La publicité
- CNIL et RGPD
- Bonnes pratiques commerciales